

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue lundi, le 5 août 2019 à 19h00 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Madame Lise Garon, mairesse et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Martial Fortin, Martin Bouchard et Pierrot Lessard
Mesdames les conseillères, Johanne Morissette, Sandra Girard et Lyne Bolduc

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Annick Lachance, secrétaire-trésorière adjointe

ABSENCE

Madame, Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par Madame Lise Garon, mairesse

159-08-19 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère, Lyne Bolduc
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller, Martial Fortin
ET RÉSOLU

D'AJOUTER, à l'ordre du jour présenté, au point 7. Affaires nouvelles :
7.1 Gestion des comptes
7.2 Vote de non confiance

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par Madame Annick Lachance, secrétaire trésorière adjointe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

***ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU
Lundi, 5 août 2019***

- 1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3. Exemption de lire et acceptation des minutes du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019*

4. ADMINISTRATION

- 4.1 *Acceptation de la liste des comptes à payer, des comptes payés et des salaires bruts pour le mois de juillet 2019*
- 4.2 *Rapport de dépenses de la directrice générale*
- 4.3 *Rapport de dépenses du préposé aux travaux publics*

5. RÉOLUTIONS À ADOPTER

- 5.1 *Adoption du règlement modifiant le règlement de zonage numéro 125-2007*
- 5.2 *Renouvellement de l'adhésion à Camping Québec*
- 5.3 *Augmentation du contrat pour les travaux de la TECQ 2014-2018 sur les réparations du réseau d'égout sanitaire, colmatage et réparations ponctuelles de gainage de 2 500\$*
- 5.4 *Participation de la municipalité au «Palmarès littéraire.....des maires»*
- 5.5 *Achat d'un nouveau répéteur à la tour – service d'urgence - pompier*
- 5.6 *Adoption du plan de sécurité civile de la municipalité de Lamarche*
- 5.7 *Demande de support financier à l'entente de partenariat en tourisme-ATR*
- 5.8 *Nomination d'une représentante au rassemblement Jeunesse Lac St-Jean Est*
- 5.9 *Demande financière de la part de la Maison des Jeunes de Lamarche*
- 5.10 *Demande de commandite - Fabrique de Notre-Dame-du-Rosaire - Projet « Revêtement de la toiture »*
- 5.11 *Réservation de salle municipale par le comité du Cercle des Fermières*
- 5.12 *Présentation de la conférence sur l'Aire protégée à la MRC du Fjord par madame Lise Garon*

6. COURRIER ET INVITATION

- 6.1 *Lettre de remerciement : Relais pour la Vie*
- 6.2 *Renouvellement du bail de la Caisse Desjardins*
- 6.3 *Association du Lac Rémi; demande d'abat poussière*
- 6.4 *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), accompagnement sur la règlementation des chemins*

7. AFFAIRES NOUVELLES

- 7.1 *Gestion des comptes*
- 7.2 *Vote de non-confiance*

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse, Lise Garon soulève un point privilège concernant la correspondance transmise par circulaire à la population.

160-08-19 3. EXEMPTION DE LIRE ET ACCEPTATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 2 JUILLET 2019

La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Annick Lachance, dépose le procès-verbal et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère, Lyne Bolduc
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller, Martial Fortin
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 2 juillet 2019 soit approuvé tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

4. ADMINISTRATION

161-08-19 4.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET DES SALAIRES BRUTS POUR LE MOIS DE JUILLET 2019

Monsieur le conseiller, Martial Fortin signifie son intérêt pécunier lors du dépôt de la liste des comptes à payer. M. Fortin s'est abstenu de participer aux délibérations, de voter et de tenter d'influencer le vote.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Bouchard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche approuve la liste des comptes à payer au montant de trente et un mille sept cent trente-six dollars et trente-huit sous (31 736.38\$). La liste des comptes payés par prélèvement bancaire au montant de trente-sept mille cinq cent onze et seize (37 511.16\$). Les salaires payés aux élus au montant de mille huit cent soixante dollars (1 860.00\$) et les salaires bruts des employés au montant de vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-onze et trente-cinq (25 591.35\$) Les avantages sociaux « employeur » au montant de trois mille neuf cent quarante-sept dollars et trente sous (3 947.30\$)

QUE ces dépenses soient imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Lamarche représentant un grand total de cent dix mille six cent quarante-six - dollars et dix-neuf sous (110 646.19\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 6138 à 6161 inclusivement.

LISTE DES COMPTES À PAYER

Medias transcontinental	441.96 \$
En Forme-O-Lac	110.00 \$
Bell Canada - Public access	159.49 \$
Excavation Multi-Projet inc.	615.94 \$
Mégaburo	457.36 \$
Collectes Coderr	97.73 \$
Les Électriciens du Nord	144.87 \$
Groupe Environex inc.	144.52 \$
Commerces B. Fortin inc.	369.72 \$
Impression Thibeault	189.71 \$
Entreprises Lachance	287.44 \$
Laurent Vuichet	50.00 \$
Mécalac	1 039.31 \$
MRC Lac St-Jean	8 571.07 \$
Myriam Lessard	105.65 \$
Mégafun centre d'amusement	105.78 \$
Potvin & Bouchard	2 063.91 \$
Pro Pieux Fondations	7 300.91 \$
Puisatiers Delisle	294.34 \$
Raymond Chabot	4 484.02 \$

Groupe Sanidro	4 506.92 \$
Seao-Constructo	6.41 \$
Secuor	19.53 \$
Trium Médias	169.79 \$

Total : 31 736.38\$

LISTE DES COMPTES PAYÉS PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

Ministre du Revenu du Québec	1 597.78 \$
Bell Canada	54.21 \$
Bell Canada	129.93 \$
Bell Canada	126.85 \$
Hydro Québec	494.49 \$
Hydro Québec	331.54 \$
Ministre du Revenu du Québec	34.33 \$
Entreprise Fortin Labrecque	4 599.00 \$
Cain Lamarre	114.98 \$
Cain Lamarre	172.46 \$
Hydro Québec	697.47 \$
FQM - congrès	918.65 \$
WSP	10 497.22 \$
MRC Lac St-Jean Est	6 666.07 \$
Hydro Québec	91.02 \$
Petite caisse	133.16 \$
MRC Lac St-Jean Est	10 852.00 \$

TOTAL 37 511.16\$

Comptes à payer : 31 736.38\$
Comptes payés : 37 511.16 \$
Total des salaires des conseillers : 1 860.00\$
Total des salaires bruts des employés : 25 591.35\$
Avantages sociaux partie employeur: 3 947.30\$

Grand Total : 100 646.19 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, madame Annick Lachance, secrétaire-trésorière adjointe certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Le 5 août 2019

Annick Lachance, secrétaire-trésorière adjointe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

162-08-19 4.2 **RAPPORT DE DÉPENSES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT la modification au règlement # 232-12-2007-01-2012 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 1er juin 2012

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Bouchard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard

ET RÉSOLU

QUE le conseil reçoive les dépenses inscrites

FOURNISSEUR	MONTANT
Mécalac - débroussailleuse	977.28
Cain Lamarre	172.46
Grand total:	1 149.79\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

164-08-19 4.3 **RAPPORT DE DÉPENSES DU PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT la modification au règlement #232-12-2007-01-2012 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 1^{er} juin 2012

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Bouchard

ET RÉSOLU

QUE le conseil reçoive les dépenses inscrites

FOURNISSEUR	MONTANT
Mécalac	53.95\$
Puisatier Delisle	294.34\$
Grand Total	348.29\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

5. **RÉSOLUTIONS À ADOPTER**

164-08-19 5.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 125-2007**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de modification au plan de zonage ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un avis de motion en date 3 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu avis public dans le journal « Le Lac st-Jean » en date du 3 juin 2019 et avis public dans la Municipalité de Lamarche, le 25 juin 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a eu dépôt cette modification aux séances régulières du 3 juin 2019 et du 2 juillet 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une assemblée de consultation, en date du 2 juillet 2019 à 18h30 à la salle municipale de Lamarche ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu avis public de consultation ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande, à la Municipalité de Lamarche, de procéder à la modification proposée par le règlement numéro 2019-06 au plan de zonage numéro 125-2007 libellé comme suit ::

Ce projet de règlement numéro 2019-06 modifiant le règlement de zonage 125-2007 afin d'agrandir la zone Rv2 à même la zone Ta1 située à l'Est de la propriété du Mont Vilain. Cet agrandissement se décrit comme suit :

La zone Rv2 s'agrandit à même la zone Ta1. Les lots 5 850 888, 5 850 891, 5 850 890, 5 850 889, 5 851 529, 6 267 577, 5 850 885, 5 850 883 et 5 850 884 font partie de l'agrandissement de la zone Rv2. Le lot 5 851 364 (Mont Vilain) demeure dans la zone Ta1. La limite entre les zones Ta1 et la zone Rv2 est la ligne de propriété délimitant le lot 5 851 364 (Mont Vilain) des lots 5 850 529 (chemin Panoramique) et le lot 5 850 885.

Voir figure 1. Croquis du zonage projeté

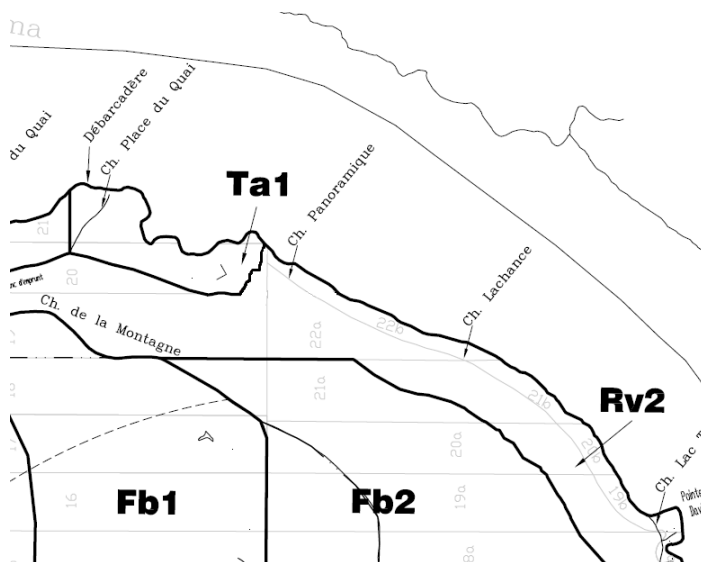
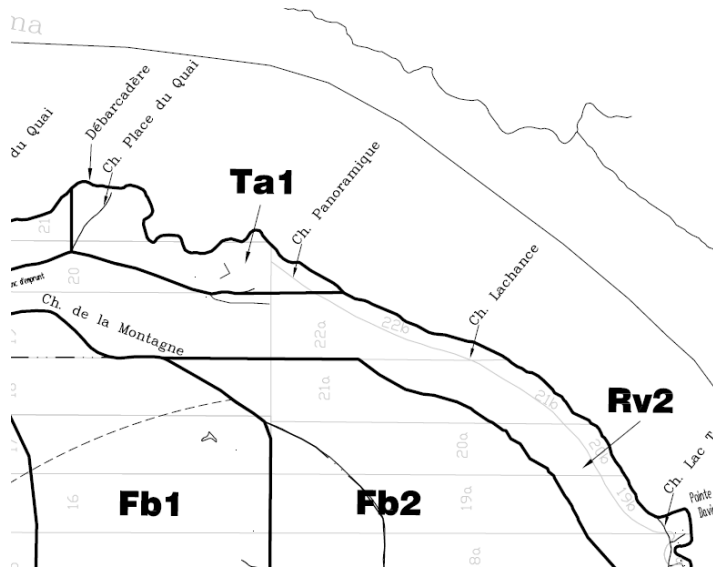


Figure 2 : Croquis zonage existant



IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

D’ADOPTER le règlement numéro 2019-06 modifiant le plan de zonage numéro 125-2007

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

165-08-19 5.2 RENOUVELLEMENT À L’ADHÉSION CAMPING QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche opère un camping depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE Camping Québec offre une panoplie de services à ces membres tels que de la documentation, des contrats, des politiques et un plan de visibilité;

ATTENDU QU’en devenant membre de Camping Québec, le camping-bénéficiaire d’une visibilité sur leur site internet et que leur brochure est consultée par 175 000 campeurs.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

D’ADHÉRER à Camping Québec pour l’année 2020 au coût de 331.01\$ (taxes en sus)

DE PARTICIPER au plan de visibilité du guide annuel du campeur 2020 au coût de 490\$ (taxes en sus)

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

166-08-19 5.3 **AUGMENTATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE LA TECQ 2014-2018 SUR LES RÉPARATIONS DU RÉSEAU D'ÉGOÛT SANITAIRE COLMATAGE ET RÉPARATIONS PONCTUELLES DE GAINAGE**

ATTENDU QUE les élus ont adjugé par voie de résolution (*résolution numéro : 123-06-2019*) en juin dernier, le contrat pour les travaux de la TECQ 2014-2018 sur le colmatage et le gainage au montant de 91 926\$ (taxes en sus)

ATTENDU QUE suite à l'inspection faite par les caméras et à la visualisation de celles-ci, la firme d'ingénieur WSP a considéré qu'il y aurait plus de colmatage à faire que prévu et qu'on prévoit qu'il y aura moins de gainage par contre, mais qu'il y aurait tout de même augmentation des coûts de ce projet de l'ordre de plus ou moins 2 500\$

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Bouchard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE les élus.es acceptent de déboursier un surplus de 2 500\$, au besoin, au contrat adjugé à l'entreprise TEST-AIR pour le programme de la TECQ 2014-2018 concernant le projet de colmatage et de gainage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

167-08-19 5.4 **PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ AU PALMARÈS LITTÉRAIRE DES MAIRES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche a reçu une lettre d'invitation pour participer à cette activité organisée par le Réseau Biblio du Saguenay Lac St-Jean;

CONSIDÉRANT QU'il y a possibilité de gagner un prix de 500\$ pour l'achat de livres à la bibliothèque de Lamarche

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

QUE madame la mairesse, Lise Garon, participe à cette activité et que cette dernière s'engage à respecter la date limite du 23 août 2019 pour l'envoi de son coup de cœur ainsi que toute l'information exigée par la responsable de cette promotion (titre, nom de l'auteur, une phrase expliquant son choix et une photo, de la mairesse, noir et blanc)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

168-08-9 5.5 ACHAT D'UN NOUVEAU RÉPÉTEUR À LA TOUR SERVICE D'URGENCE-POMPIER

ATTENDU QUE la foudre est tombée sur la tour de communication pour le service d'urgence et des pompiers à la mi-juillet 2019;

ATTENDU QUE cet évènement a endommagé la ligne téléphonique et le répéteur qui assure les services de communications entre les différents services d'urgence de la Régie incendie du secteur Nord et que c'est l'élément essentiel pour déclencher les services d'urgence à la municipalité de Lamarche;

ATTENDU QUE présentement, nous assurons le service avec une pièce temporaire courtoisie d'Orizon Mobile;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR mesdames les conseillères Sandra Girard et Johanne Morissette
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'achat d'un nouveau répéteur pour la somme de deux mille huit cent soixante-treize dollars et quarante-sept sous (2 873.47\$) taxes en sus, selon la soumission reçue d'Orizon Mobile, entreprise qui approvisionne les services incendie de la MRC Lac St-Jean Est

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

169-08-19 5.6 ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Lamarche reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Mesdames Lise Garon, mairesse, Myriam Lessard, directrice générale, et Annick Lachance, secrétaire trésorière adjointe ainsi que par messieurs Simon Nicol, capitaine à la sécurité civile, Martial Fortin, conseiller et Pierrot Lessard, conseiller soit adopté;

QUE mesdames Myriam Lessard, directrice générale et Annick Lachance, secrétaire trésorière adjointe soient nommées responsables de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

170-08-19 5.7 DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER À L'ENTENTE DE PARTENARIAT EN TOURISME -ATR

Sujet : Optimisation des chalets sur quatre (4) saisons

ATTENDU QUE la Municipalité de Lamarche a adopté la Stratégie touristique de la municipalité de Lamarche et son plan de mise en œuvre le 27 mars 2017.

ATTENDU QUE la Stratégie touristique de la municipalité de Lamarche cadre parfaitement avec la Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure de l'entente de partenariat régionale en tourisme sous la gouverne de l'Association touristique régionale du Saguenay-Lac St-Jean; (ATR)

ATTENDU QUE le Camping et Marina Tchitogama est un moteur touristique de la municipalité de Lamarche.

ATTENDU QUE le développement de l'hébergement quatre (4) saisons a été identifié comme une priorité de la Stratégie de développement touristique de Lamarche.

ATTENDU QUE la municipalité de Lamarche a la possibilité de développer l'hébergement hivernal et/ou quatre (4) saisons;

ATTENDU QUE le projet déposé est de +/- 100 000\$ et que la Municipalité devra engager un montant de 20% de la subvention reçue

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard

ET RÉSOLU

QU'il soit convenu que la Municipalité dépose une demande de support financier, afin d'augmenter l'offre hébergement au Camping et Marina Tchitogama pour optimiser les chalets existants

QUE la Municipalité s'engage à déboursier le vingt pour cent (20%) nécessaire à la réalisation du projet en collaboration avec les Caisses Desjardins ainsi que les autres partenaires financiers;

D'ABROGER la résolution numéro 157-07-2019 adoptée antérieurement par la municipalité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

171-08-19 5.8 **NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE AU RASSEMBLEMENT JEUNESSE LAC ST-JEAN EST**

CONSIDÉRANT QUE la MRC Lac St-Jean-Est et le Carrefour Jeunesse-Emploi Lac Saint-Jean Est organisent le premier rassemblement jeunesse du projet des jeunes sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a comme objectif de nourrir l'esprit d'appartenance des 15-29 ans envers la MRC Lac-Saint-Jean Est pour favoriser leur engagement dans une stratégie jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE les élus.es de la Municipalité de Lamarche endossent ce projet et qu'il ouvre des portes et sensibilisent les jeunes à envisager la perspective de devenir des citoyens de Lamarche;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

DE MANDATER madame Lyne Bolduc, conseillère à participer à ce rassemblement qui aura lieu le 7 septembre prochain à la Boîte à Bleuet d'Alma, de 9h00 à 16h00.

QUE la Municipalité de Lamarche accepte d'assumer les frais d'inscriptions et tous les frais de séjours en respect du règlement des frais de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

172-08-19 5.9 **DEMANDE FINANCIÈRE DE LA PART DE LA MAISON DES JEUNES DE LAMARCHE**

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux de peinture à la patinoire effectué par la Maison des Jeunes a été sous-évalué;

CONSIDÉRANT QUE la première tranche financière octroyée par la Municipalité de Lamarche a été de six cents dollars (600\$);

CONSIDÉRANT QUE les coûts réels du projet ont été de mille cent cinquante et un dollars (1 151.00\$) donc présentement, le manque à gagner est de trois cent soixante-seize dollars (376\$) pour combler le déficit;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a permis d'embellir ce secteur très en vue;

II EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Martin Bouchard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche accepte de défrayer la somme de trois cent soixante-seize dollars (376\$) pour finaliser ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

Madame la conseillère Lyne Bolduc et monsieur le conseiller Pierrot Lessard signifient leur intérêt comme employés à la Maison des Jeunes. Ils se sont abstenus de participer aux délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote.

173-08-19 5.10 DEMANDE DE COMMANDITE; FABRIQUE DE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE – « REVÊTEMENT DE LA TOITURE »

CONSIDÉRANT QU'il y a présentement une campagne de financement « Revêtement de la toiture de l'église » organisée par la Fabrique Notre-Dame du Rosaire qui se déroule sur le territoire municipal et même régional;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER de participer à la campagne de financement en remettant à la Fabrique Notre-Dame-du-Rosaire un montant de cinq cents dollars (500\$)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

174-08-19 5.11 RÉSERVATION SALLE MUNICIPALE PAR LE COMITÉ DU CERCLE DES FERMÈRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche a reçu une demande de salle gratuite de la part du comité du Cercle des Fermières pour la saison 2019-2020

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Bouchard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Fortin
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER de louer la salle municipale gratuitement au Cercle des Fermières les mardis inscrits ci-bas :

17 septembre 2019	8 octobre 2019	12 novembre 2019
10 décembre 2019	14 janvier 2020	11 février 2020
10 mars 2020	14 avril 2020	12 mai 2020
9 juin 2020		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

175-08-19 5.12 PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCE SUR LES AIRES PROTÉGÉES À LA MRC DU FJORD PAR MADAME LISE GARON

CONSIDÉRANT QUE madame Lise Garon, mairesse a reçu une demande verbale de la MRC du Fjord pour présenter la conférence sur les aires protégées présentée, à la salle municipale de Lamarche, en mai dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche accepte cette demande de la MRC du Fjord;

QUE madame Lise Garon prendra une entente avec les responsables de la MRC du Fjord pour planifier cette activité au moment opportun;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

Le vote est demandé

POUR : 4

CONTRE : 3

6. COURRIER

6.1 Lettre de remerciement : Relais pour la vie

6.2. Renouvellement du bail de la Caisse populaire Desjardins

6.3 Association des propriétaires du Lac Rémi

6.4. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH),
accompagnement sur la règlementation des chemins

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 GESTION DES COMPTES

Madame la mairesse, Lise Garon, demande à madame Annick Lachance, secrétaire trésorière adjointe, d'expliquer les procédures pour les réceptions des factures et des chèques.

7.1 VOTE DE NON CONFIANCE

Monsieur le conseiller, Martin Bouchard, demande de procéder à un vote de non confiance envers madame la mairesse, Lise Garon.

Monsieur Martin Bouchard pose la question suivante aux élus-es : «Avez-vous confiance en la mairesse?»

Le résultat du vote est :

OUI : 3

NON : 3

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h39

Fin de la période de questions : 20h12

175-08-19 11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Johanne Morissette

QUE la présente séance soit levée à 20h12

Je, soussignée madame Lise Garon, mairesse de la municipalité de Lamarche et madame Annick Lachance, secrétaire trésorière adjointe ayant signées le présent procès-verbal, reconnaissent et considèrent avoir signé toutes les résolutions qu'ils sont contenues.

Madame Lise Garon
Mairesse

Madame Annick Lachance
Secrétaire trésorière adjointe